

PROCES VERBAL

Le **lundi 8 septembre 2014**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Daniel BAUSSON, Maire.

Présents :

M. Daniel BAUSSON,
M. Christophe DODARD, Mme Eliane GARNIER, Mme Vanessa DUPONT, M. Gérard BICHET, Mme Valérie DESILLES, M. Philippe MEHAIGNERIE, Adjoint,
Mme Françoise HAISSANT, M. Olivier PASQUET, M. Lionel BLOT, M. Jean-Noël BEVIERE, M. Christophe FADIER, M. Mickaël PLASSIER, Mme Florence BOUVET, Mme Emmanuelle PASQUIER, Mme Aurore SALMON, M. Ludovic PENNANECH, Mme Anita DERRIEN, M. Serge LAMY, Mme Manuella MOREL-HUTIN, Mme Mélody RUBIN, M. Denis BASLÉ, Mme Monique SOCKATH, Mme Christelle BERTINI, M. Sébastien CHATELAIS conseillers municipaux.

Absents excusés :

Procurations :

M Gabriel SALICIS à M Daniel BAUSSON
Mme Anita DERRIEN à Mme Valérie DESILLES
Mme Maëlle DEREPPER à Mme Vanessa DUPONT



Monsieur Daniel BAUSSON, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

0.1. - Désignation du secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014
à 20H30

ORDRE DU JOUR

Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

0.1 - Désignation du secrétaire de séance.

0.2.- Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 juillet 2014

QUESTION N°1 – URBANISME

1.1 – Etude urbaine Secteur Sévigné

QUESTION N°2 – FINANCES

- 2.1 – Budget principal – Décision modificative n°4
- 2.2 – Clôture du budget annexe « Lotissement Paul Gauguin »
- 2.3 – Budget principal – Décision modificative n°5

QUESTION N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE

- 3.1– Modification Délégation du Maire

QUESTION N°4 – AFFAIRES FONCIERES

- 4.1 – Echange terrains SCI Chabrières
- 4.2 – Renouvellement du bail commercial de la POSTE

QUESTION N°5 – VOIRIE/INFRASTRUCTURES & RESEAUX DIVERS

- 5.1 – Service public d'eau potable – Rapport annuel technique et financier de VEOLIA EAU pour l'année 2013.

QUESTION N°6– QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 6.1 – Contrats et conventions signés par le Maire
- 6.2 – GRDF – Compte rendu d'activité de la concession 2013
- 6.3 – Pollution Etang du Moulin aux Moines
- 6.4 – Nouveau correspondant Ouest France
- 6.5 – Point sur rentrée scolaire
- 6.6 – ERDF – numéros utiles pour la distribution d'électricité
- 6.7 – Dates des prochains conseils



0.1. - Désignation du secrétaire de séance.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Denis BASLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, la directrice générale des services, Mme Christine SOUEF, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

0.2. - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant de commencer le conseil municipal, je voudrais vous dire deux mots d'une personne qui a beaucoup donné pour la commune et qui est décédée pendant les vacances. Il s'agit de Joseph FOUCHET.

Joseph FOUCHET a exercé deux mandats en tant que conseiller municipal et s'est énormément investi pour les associations.

Il s'est investi pour le Comité des Fêtes, ensuite il s'est investi pour l'association ROUMANIE – ARGENTRE, et je crois que nous pouvons lui rendre simplement ce soir, un petit hommage.

Je ne vais pas vous demander une minute de silence mais je veux que chacun pense à ce qu'il a fait et ce qu'il a représenté, un moment, pour la commune. Il a donné énormément de temps et de son temps pour la commune.

Comme nous avons un ordre du jour qui n'est pas trop chargé ce soir, puisque c'est le conseil de reprise, (nous sommes comme les enfants, nous reprenons l'année scolaire et nous suivons à peu près le même rythme que

les enfants); lorsque le conseil sera terminé, nous prendrons le verre de l'amitié tous ensemble. Ce sera la première fois depuis que nous sommes élus et j'ai pensé qu'il était bon que nous le prenions ce soir lors de ce conseil de reprise.



QUESTION N° 1 – URBANISME

1.1 – Etude urbaine Secteur Sévigné

Les élus municipaux ont entamés depuis quelques mois, une réflexion sur l'aménagement du centre-ville en intégrant toutes les données liées au contexte urbanistique et environnemental sans oublier les données liées à la sécurité et au transport.

D'autre part, ils souhaitent favoriser la création d'une maison de santé sur le territoire communal. En effet, les nouvelles attentes des patients en matière d'offre de soins, ainsi que les nouvelles pratiques des professionnels de santé militent pour la création de telles structures. Les professionnels de santé souhaitent désormais exercer dans des maisons de santé pluridisciplinaires leur permettant d'échanger entre professionnels au sein de locaux spécifiquement adaptés à leurs contraintes.

Afin d'entamer une réflexion approfondie sur une éventuelle implantation de cette maison médicale sur le secteur Sévigné et compte tenu de la nécessité d'élargir l'analyse en prenant en considération, l'espace situé entre la rue du Général Leclerc, le mail Robert Schuman, la rue des sports et le boulevard Sévigné, une demande de prestation a été faite près du cabinet d'architectes GESLAND HAMELOT pour une étude urbaine du « Secteur Sévigné ».

Elle aura pour objet de recenser toutes les contraintes environnementales, urbanistiques et réglementaires de ce secteur. Elle intégrera la prise en compte du programme « maison médicale » et l'élaboration d'un plan-masse de secteur validant les affectations et densifications souhaitées.

Le montant de la prestation s'élève à 3 225 € HT.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **VALIDE** l'engagement de l'étude urbaine du Secteur Sévigné d'un montant de 3 225 euros HT.

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Débats :

M Philippe MEHAIGNERIE : Depuis quelques mois, nous travaillons avec la commission urbanisme, sur l'aménagement du centre-ville.

Nous avons pu dissocier 2 parties : une première partie de l'étude qui se concentrait sur la place de la poste et la rue Alain d'Argentré et la rue Saint-Pierre sur les aménagements en termes de circulation et de sécurité. Nous avons besoin aussi de travailler sur une deuxième partie qui englobe le secteur Sévigné.

Nous avons sollicité un cabinet pour pouvoir travailler avec nous sur cette étude puisque nous devons travailler également en amorce sur le projet de maison médicale.

Nous avons besoin d'un professionnel urbanisme pour cette réflexion sur l'étude du secteur Sévigné.

L'objet de l'étude porterait sur cette zone délimitée en jaune qui inclurait la rue des Sports, le mail Robert Schuman, la rue du Général Leclerc et la rue Sévigné.

L'objectif est dans un premier temps de valoriser l'entrée principale d'Argentré puisque lorsque nous arrivons du rond-point nous arrivons sur un angle de vue important qu'il semble nécessaire de valoriser.

Nous souhaitons, à travers cette étude, revoir le PLU, ses règles d'urbanismes qui seront adaptés au futur projet en cours à savoir les implantations bâties, les décisions en terme de densification.

Nous souhaitons pousser la réflexion sur la sécurité notamment sur la rue des sports et le mail. Nous envisageons de concilier ce projet avec un projet de transport de Vitré Communauté. Nous n'avons qu'un seul arrêt au niveau de la place de la Poste.

Nous réfléchissons également à une boucle qui pourrait faire le contour d'Argentré par la rocade et nécessiterait ainsi de nouveaux points. Il est important de les anticiper dès aujourd'hui.

Nous souhaitons aussi, à travers cette étude, étudier un peu mieux les liaisons piétonnes pour imaginer des accès entre le mail et le complexe sportif, avec des raccourcis au travers, pourquoi pas des entrées aux alentours du magasin Coccinelle et d'autres accès moins aux abords de circulation.

Les objectifs de cette étude viennent en amorce de la maison médicale puisque ce projet est en cours d'étude avec la commission santé. Suite aux rencontres avec les professionnels de santé, il avait été indiqué à l'unanimité que ces professionnels de santé souhaitaient s'implanter sur ce secteur Sévigné. Ce qui nous paraît de bonne augure sur le plan économique puisque le développement de ce secteur favorisera et dynamisera le bon développement économique de cette zone. Donc, nous souhaitons vraiment favoriser et développer ce secteur pour le commerce, les services et l'habitat.

Pour cette étude, nous avons voulu travailler avec le cabinet HAMELOT-GESLAND d'Argentré pour des raisons de proximité et de bonnes connaissances de la commune. Leur prestation se chiffre à 3 225.00€ HT. Voilà, nous allons donc devoir délibérer pour valider l'engagement de l'étude.

M le Maire : *Suite à ce que vient de dire Philippe, est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette étude ?*

Mme Aurore SALMON : *Oui je trouve intéressant de faire une étude de ce secteur. Il n'y a pas de soucis notamment parce que l'on veut y implanter la maison médicale donc c'est plutôt le bon moment.*

La seule question que moi je me pose, c'est la grandeur du terrain sur lequel on a envisagé de mettre la maison médicale.

Est-ce qu'en amont de cette étude, il est prévu une réflexion à l'intérieur des commissions ou en conseil privé sur les équipements qui pourraient venir sur cet espace-là ? Puisque pour faire l'étude du secteur et notamment cet emplacement, cela me semble intéressant qu'on puisse avoir une idée même si c'est à 2025. Peu importe, les équipements qui pourraient venir de façon à ce qu'on n'ait pas la surprise après de dire : « Mince si on avait su on aurait plutôt positionné la maison à cet endroit-là plutôt qu'à un autre pour laisser la place à d'autres infrastructures éventuellement ».

M. Philippe MEHAIGNERIE : *Effectivement, on profite de l'amorce du projet de maison médicale pour étudier un projet d'ensemble donc effectivement nous serons amenés à solliciter les autres commissions pour définir éventuellement leurs besoins et les intégrer à la réflexion.*

M le Maire : *Est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

La délibération que nous avons à prendre ce soir est de valider l'engagement de l'étude urbaine du secteur sévigné d'un montant de 3 325.00€ HT.

QUESTION N°2 – FINANCES

2.1 – Budget principal – Décision modificative n°4

Lors du vote du Budget Primitif 2014, le conseil municipal avait inscrit la somme de 59 665 euros à l'opération n° 11 « acquisition de matériels » détaillée comme suit :

- article 2158 matériel technique : 24 800 euros
- article 2182 matériel de transport : 10 000 euros
- article 2183 matériel de bureau et informatique : 7 440 euros
- article 2184 mobilier : 6 725 euros
- article 2188 autres matériels : 10 700 euros

En complément des achats prévus au budget primitif, nous avons dû pourvoir au remplacement de certains matériels défectueux, compléter le parc informatique existant et équiper en mobilier des bureaux d'où ces quelques dépenses non budgétées :

- un PC pour le bureau des Adjoints (le remplacement du PC du Maire et l'achat du PC pour le premier adjoint avait été prévus au Budget Primitif)
- un PC pour la Directrice Générale des Services, le portable précédemment utilisé étant installé dans le bureau du Maire pour les réunions de travail
- un PC pour les agents de maîtrise
L'ensemble de ces trois postes avec les logiciels représentent un montant de 2 850.02 euros (article 2183)
- un disque dur pour le serveur pour un montant de 289.99 euros (article 2183)
- des tables et des chaises pour la nouvelle salle des Adjoints pour un montant de 1 229.84 euros (article 2184)
- un bureau pour le 1^{er} Adjoint et un bureau pour le service urbanisme pour un montant de 542.40 euros (article 2184)
- un pupitre (table de marquage salle de basket) au complexe sportif pour un montant de 1092 euros (article 2188)

Au matériel sportif, du matériel supplémentaire a été acquis pour la salle des « Jeunes d'Argentré » pour un montant de 7 444.80 euros (article 2188).

Afin de prendre en compte ces modifications budgétaires, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

- Opération n° 11 – Matériels informatiques (article 2183) : + 3 200 €
- Opération n° 11 – Mobilier (article 2184) : + 1 800 €
- Opération n° 11 – Autres matériels (article 2188) : + 6 700 €
- Article 2313 – Immobilisations : - 11 700 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 sur le budget principal

Dépenses d'investissement

- Opération n° 11 – Matériels informatiques (article 2183) : + 3 200 €
- Opération n° 11 – Mobilier (article 2184) : + 1 800 €
- Opération n° 11 – Autres matériels (article 2188) : + 6 700 €
- Article 2313 – Immobilisations : - 11 700 €

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Débats :

M. Christophe DODARD : Lors du vote du budget primitif 2014, le conseil municipal avait inscrit la somme de 59 665 euros à l'opération n°11 qui était relative à l'acquisition de matériel détaillée ainsi :

- matériel technique : 24 800 euros
- matériel de transport : 10 000 euros tout rond
- matériel de bureau et informatique : 7 440 euros

- mobilier : 6 725 euros

Ainsi que d'autres matériels : 10 700 euros

En complément de ces achats qui ont été un peu dépassés, on a prévu certaines dépenses notamment en équipement mobiliers et matériels de bureautiques.

Vous avez le détail sur le tableau en annexe sur lequel apparait le budget prévisionnel approuvé 2013 ainsi que le budget prévisionnel 2014 qui intégrait donc : des ordinateurs pour le bureau des adjoints, le remplacement du PC du Maire et l'achat du PC pour le premier adjoint, un PC pour la Directrice Générale des Services, un PC pour les agents de maîtrise. Voilà, tout ça représentait un montant de 2 850.02 euros.

Les compléments achetés :

- Un disque dur pour le serveur parce qu'il est soumis à rude tension, il faut donc l'élargir
- Des tables et des chaises pour la nouvelle salle des adjoints, on a aménagé la salle au second étage pour les réunions des différents adjoints.
- Un bureau également pour le service urbanisme pour le réaménagement et la redistribution au premier étage.
- Ensuite, un pupitre (table de marquage à la salle de basket) au complexe sportif pour un montant de 1092 euros ainsi que différents matériels sportifs liés à l'utilisation maintenant intensive des différentes salles et des différents créneaux qui se chevauchent un petit peu et nous sommes obligés de réquisitionner la salle de la JA pour l'exercice du basket donc il fallait également l'équiper en conséquence.
- Voilà, donc en résumé, l'opération n°11 :
 - en matériels informatiques, il y avait un dépassement de 3 200€,
 - du mobilier pour 1 800€
 - et divers matériels cités pour 6 700€

qui sont comblés par l'article 2313 d'immobilisations pour lui qui est désarçonné de 11700€ pour équilibrer le budget global puisque cet article était une enveloppe non affecté.

Voilà donc globalement la masse budgétaire ne bouge pas, c'est simplement un jeu de réaffectation des différentes dépenses.

M le Maire : Sur le tableau que l'on vous a mis en annexe, vous avez le budget 2014, c'est ce qu'il a été réalisé ou non réalisé encore. Chacun peut le vérifier en regardant effectivement et en prenant connaissance de ces différents comptes.

2.2 – Clôture du budget annexe « Lotissement Paul Gauguin »

Lors du vote du budget primitif 2014, il a été constaté que les travaux et divers aménagements de ce lotissement sont terminés. Il convient de clôturer ce budget.

Au 31 août 2014, le déficit de fonctionnement est de 2 205.68 euros.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **CLOTURE** le budget annexe « Lotissement Paul Gauguin »

- **BASCULE** le déficit de fonctionnement de 2 205.68 euros sur le budget principal de la commune.

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Débats :

M. Christophe DODARD : Cette question est relative à la clôture des comptes du lotissement Paul Gauguin, toujours pareil, dans le prolongement de ce qui avait été voté au budget primitif de 2014. Il a été constaté que les travaux d'aménagement de ce lotissement sont terminés donc évidemment il convient de clôturer tout ça. Au 31 août 2014, il y avait un déficit de fonctionnement de 2 205.68€ et donc pour basculer ce déficit de fonctionnement sur le budget principal, il est demandé de prendre cette délibération liée à l'actualisation relativement conséquente 2 200€ de solde de pris sur l'ensemble des opérations effectuées sur ce lotissement.

M le Maire : La délibération que nous avons à prendre c'est donc de clôturer ce budget annexe et de basculer le déficit du fonctionnement qui est sur un budget annexe sur le budget principal de la commune.

2.3 – Budget principal – Décision modificative n°5

La commune d'Argentré-du-Plessis souhaite favoriser la création d'une maison de santé sur son territoire. Les nouvelles attentes des patients en matière d'offre de soins, ainsi que les nouvelles pratiques des professionnels de santé militent pour la création de telles structures.

Afin d'entamer une réflexion approfondie sur une éventuelle implantation sur le secteur Sévigné et compte tenu de la nécessité d'élargir l'analyse en prenant en considération, l'espace situé entre la rue du Général Leclerc, le mail Robert Schumann, la rue des sports et le boulevard Sévigné, une demande de prestation a été faite près du cabinet d'architectes GESLAND HAMELOT pour une étude urbaine du « Secteur Sévigné ».

Le montant de la prestation s'élève à 3 225 € HT (3 870 € TTC).

Cette étude n'étant pas prévue au Budget Primitif 2014, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement

- Opération n° 21 Frais d'études (article 2031) : + 3 900 €
- Article 2313 – Immobilisations : - 3 900 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la décision modificative n° 5 sur le budget principal

Dépenses d'investissement

- Opération n° 21 Frais d'études (article 2031) : + 3 900 €
- Article 2313 – Immobilisations : - 3 900 €

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Débats :

M. Christophe DODARD : Budget principal toujours, décision modificative n°5. Donc la commune souhaite favoriser, comme on l'a déjà vu, la création d'une maison de santé sur son territoire. Pour faire face un petit peu à l'inventaire des besoins et notamment des attentes des patients en matière d'offres de soins ainsi que de nouvelles pratiques des professionnels de santé, il y a nécessité de créer une nouvelle structure et d'entamer une réflexion approfondie sur une éventuelle implantation sur le secteur Sévigné et compte tenu de la nécessité d'élargir l'analyse en prenant en considération, l'espace situé entre la rue du Général Leclerc, le Mail Robert Schuman, la rue des sports et le Boulevard de Sévigné. Une demande de prestation a été faite près du cabinet d'Architectes Gesland-Hamelot pour une étude urbaine du secteur.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 225 € HT soit 3 870 € TTC. C'est une étude qui n'était pas prévue au budget primitif 2014, c'est pour cela que l'on vous sollicite pour prendre une décision modificative sur cette étude.

Est-ce que Philippe tu as quelques choses à ajouter ? Non. Si ce n'est une histoire de lancer la réflexion sur l'ensemble des besoins des professionnels éventuels, et de répondre un petit peu aux besoins et de pouvoir intégrer tout ça dans un contexte à peu près harmonisé.

M le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Des questions particulières ?

Je vais donc vous demander d'approuver la décision modificative n°5 sur le budget principal, qui est une dépense d'investissement. C'est une dépense de 3 900€, qui concerne l'opération n°21 : Frais d'études.

QUESTION N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE

3.1– Modification Délégation du Maire

Vu l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L. 2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions de la note ministérielle NOR/INTB1407194N

Le Maire est l'organe exécutif de la commune. Il exerce ses attributions tantôt comme administrateur de la commune, tantôt comme représentant de l'État dans la commune.

Le Maire est également chargé, sous le contrôle administratif du préfet, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs.

Le Maire, administrateur de la commune

En tant qu'administrateur de la commune et en tant que représentant de celle-ci à l'égard des tiers, le Maire dispose de pouvoirs propres. Il peut également, par délégation du Conseil municipal, exercer certaines attributions relevant normalement de la compétence de cette assemblée.

POUVOIRS PROPRES DU MAIRE

Attributions au titre de l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales

Aux termes de cet article, le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du préfet, d'exécuter les décisions du Conseil municipal et, en particulier :

- de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits (acceptation provisoire des dons et legs, notamment) ;

- de gérer les revenus, de surveiller les établissements communaux et la comptabilité communale ;

- de préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses du conseil pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixés par arrêté ministériel.

Le maire déclaré comptable de fait par un jugement du juge des comptes statuant définitivement est suspendu

de sa qualité d'ordonnateur jusqu'à ce qu'il ait reçu quitus de sa gestion ; ses attributions en matière d'engagement des dépenses sont, durant cette période, confiées à un adjoint choisi par le conseil municipal ;

- de diriger les travaux communaux ;
- de pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale, telles que la délivrance de permis de stationnement et de permissions de voirie ;
- de souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux ;
- de passer les actes de vente, échange, partage, acceptation des dons et legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du CGCT ;
- de représenter la commune en justice, comme demandeur ou comme défendeur, sauf si ses intérêts sont contraires à ceux de la commune. Le maire introduit aussi les actions en référé et accomplit tous actes conservatoires ou interruptifs de déchéance (mises en demeure, citations, etc.) ;
- de prendre les mesures nécessaires à la destruction des animaux nuisibles ;
- de procéder aux enquêtes de recensement.

Autres attributions

Le maire doit veiller au bon fonctionnement des services municipaux. Il exerce également des pouvoirs propres en tant que président de droit de certains établissements publics communaux (CCAS, caisse des écoles...). Il peut être chargé de désigner des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Le maire est par ailleurs légalement habilité à recevoir et à authentifier les actes en la forme administrative (cette habilitation est un pouvoir propre qui ne peut être délégué).

Certains textes confèrent au maire d'autres pouvoirs, notamment dans les domaines suivants :

- gestion du personnel (nomination, titularisation, avancement, positions, discipline...)
- urbanisme : délivrance des autorisations d'utilisation et d'occupation du sol dans les communes où un plan local d'urbanisme a été approuvé. Dans les communes où une carte communale a été approuvée, les autorisations ne sont délivrées par le maire au nom de la commune que si le conseil municipal a expressément délibéré en ce sens ;
- action et aide sociale : admission d'urgence à l'aide sociale des personnes handicapées et des personnes âgées, nomination de certains des membres du conseil d'administration du CCAS ;
- enseignement : le maire peut, sous certaines conditions, autoriser la scolarisation des enfants hors de sa commune, utiliser les locaux scolaires pour l'organisation de certaines activités, ou encore modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement ;
- archives communales : le maire est chargé de veiller à leur intégrité et à leur bonne conservation.

En annexe, vous trouverez un document listant partiellement les autres attributions du Maire.

Le Maire peut, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, exercer un certain nombre d'attributions relevant normalement de la compétence de cette assemblée.

Octroi et étendue de la délégation

La délégation résulte d'une délibération du conseil municipal prise à l'initiative du maire ou de tout autre membre du conseil. Bien qu'elle soit donnée au maire pour la durée de son mandat, le conseil municipal peut y mettre fin à tout moment par une nouvelle délibération. Il peut également, après avoir abrogé une délégation, décider de l'accorder à nouveau.

Le conseil peut déléguer au maire soit la totalité des attributions mentionnées précédemment, soit seulement certaines d'entre elles. Il n'est pas par ailleurs tenu de donner une délégation pour toutes les affaires relevant de telle ou telle attribution : il peut limiter cette délégation à certaines d'entre elles seulement. Lorsqu'il a accordé une délégation partielle, il peut, par la suite, la compléter par des délibérations successives ou lui substituer une délégation de portée générale. Dans cette délibération relative aux délégations confiées au maire par le conseil municipal, celui-ci entend expressément exclure toute subdélégation de signature de ces décisions à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Règles applicables aux décisions prises par délégation

Les décisions prises par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal (c'est-à-dire au moins une fois par trimestre) des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation. Visant à assurer au conseil une information complète, ce compte rendu ne peut consister en une évocation excessivement succincte des actes accomplis, un tel procédé pouvant en effet être assimilé par le juge à un refus d'informer le conseil. Il peut soit être fait oralement, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux ; il ne peut être accompagné d'un vote qui prendrait le sens d'une motion de confiance ou de défiance envers le Maire.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal, il vous a été proposé, lors du conseil municipal en date du 14 avril 2014, et conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de délibérer, afin de confier au maire pour la durée du présent mandat les délégations des pouvoirs suivants :

- 1°** Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°** Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°** Procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- 4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, aussi bien pour les marchés issus d'une procédure adaptée que pour les marchés et avenants issus d'une procédure formalisée, et ce, dans le respect des dispositions du code des marchés publics ;
- 5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14°** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il apparaît cependant que le Conseil municipal doit fixer de façon précise l'étendue et les limites de certaines délégations ainsi confiées au maire, sans pouvoir procéder à un renvoi général aux domaines énumérés par l'article L2122-22 du Code générale des Collectivités territoriales. Sont ainsi concernées les délégations prévues par les alinéas 2°, 3°, 15°, 17°, 20°, 21°, 22°, et 24° de l'article L2122-22 du Code générale des Collectivités territoriales, telles que décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- **DELIBERE** sur les limites ou conditions des délégations de pouvoir du Maire telles que prévues aux alinéas 2°, 3°, 15°, 17°, 20°, 21°, 22°, et 24° de l'article L2122-22 du Code générale des Collectivités territoriales.

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 23 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix

Débats :

M le Maire : *Je vais continuer à donner la parole à Christophe DODARD, qui va vous parler des pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal.*

Je vais juste faire un petit résumé avant Christophe.

Vous savez que lorsque le conseil municipal a été élu, que le Maire a été élu, vous avez voté déjà des pouvoirs au Maire.

Christophe va vous expliquer, maintenant, pourquoi nous sommes obligés de revenir, un petit peu sur cette délibération et revoter sur ces pouvoirs.

Nous avons transmis, bien sûr, la décision en Préfecture et la Préfecture nous a retoqué parce que l'on n'avait pas précisé certains montants maximums accordés au Maire et c'est pour ça que l'on doit revoter l'ensemble de ces pouvoirs.

M Christophe DODARD : *Il y a dans vos bannettes un certain nombre de feuilles avec l'ensemble des pouvoirs délégués au Maire. On ne va pas peut être pas forcément tous les relire parce qu'on les a déjà parcourus lors de la séance du conseil d'avril dernier, me semble-t-il.*

Je vais juste faire un zoom relatif aux montants des délégations attribuées au Maire, avec une enveloppe bien définie.

Le conseil municipal doit fixer l'étendue et les limites de certaines délégations, bien entendu selon les règles du Code Général des Collectivités Territoriales avec certains points relatifs à la détermination des tarifs de différents droits.

- S'agissant de l'alinéa 2 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la détermination des tarifs de différents droits, il vous est proposé de limiter la délégation au maire à la fixation de l'évolution annuelle, après avis des commissions compétentes, de tous les droits précités.
- S'agissant de l'alinéa 3 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la réalisation des emprunts, il vous est proposé de déléguer cette prérogative dans des limites fixées à 500 000 € par opération.
- S'agissant de l'alinéa 15 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation de l'exercice des droits de préemption en vertu de l'article L213-3 du Code de l'urbanisme, il vous est proposé d'autoriser l'exercice de ce droit à toutes les zones urbaines (ZU) et à urbaniser (Zone 1AU et Zone 2AU).
- S'agissant de l'alinéa 17 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif au règlement des dommages causés par les véhicules municipaux, il vous est proposé d'encadrer cette délégation dans la limite de 5000 € HT.
- S'agissant de l'alinéa 20 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la réalisation de lignes de trésorerie, il vous est proposé de déléguer ce pouvoir sur la base d'un montant maximum de 500 000 € annuel.
- S'agissant de l'alinéa 21 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice du droit de préemption défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme, il vous est proposé de permettre l'exercice de ces prérogatives sur toutes les zones urbaines et d'urbanisations futures telles que délimitées dans le PLU.
- S'agissant de l'alinéa 22 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales concernant l'exercice au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme, il vous est proposé de permettre l'exercice de ces prérogatives sur toutes les zones urbaines et d'urbanisations futures telles que délimitées dans le PLU.
- S'agissant de l'alinéa 24 de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales relatif au renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre, dans la limite d'un montant unitaire de 2000 €.

M le Maire : *La délibération que nous avons à prendre, est de délibérer sur les limites ou conditions des délégations de pouvoir du Maire telles que prévues aux alinéas 2°,3°,15°,17°,20°,21°,22° et 24° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

4.1 – Echange terrains SCI Chabrières

Par délibération en date du 16 juin 2014, le Conseil Municipal avait :

- **Accepté l'échange de terrain avec la SCI Foncières Chabrières,**
- **Fixé le prix de vente des 245 m² à 12 € le m²**
- **Autorisé Monsieur BAUSSON, Maire, à signer l'acte à intervenir.**

Le Notaire chargé de la rédaction de l'acte nous informe que le Trésor Public demande que la prise en charge des frais figure sur la délibération afin de prendre en compte ceux-ci.

Il est proposé une prise en charge pour moitié par la SCI Foncières Chabrières et pour moitié par la commune d'Argentré du Plessis.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,**

- **ACCEPTE** l'échange de terrain avec la SCI Foncières Chabrières,
- **FIXE** le prix de vente des 245 m² à 12 € le m²
- **AUTORISE** Monsieur BAUSSON, Maire, à signer l'acte à intervenir.
- **ACCEPTE** la prise en charge des frais d'acte par moitié entre la SCI Foncières Chabrières et la commune d'Argentré-du-Plessis.

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 22 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 2 voix

Débats :

M Christophe DODARD : *La délibération à prendre est d'accepter l'échange, mais cela a été fait lors d'une précédente séance. Fixer le prix, c'est déjà vu. Autoriser le Maire, on l'a déjà fait. Il nous reste à délibérer sur l'acceptation de la prise en charge des frais d'acte pour moitié entre l'acquéreur et le vendeur.*

4.2 – Renouvellement du bail commercial de la POSTE

Le bail établi entre la commune d'Argentré du Plessis et LA POSTE, pour l'occupation des locaux accueillant les services postaux, situés place du Général de Gaulle, arrive à échéance au 30 novembre 2014. Il était consenti pour une durée de 9 années consécutives.

Il convient donc de renouveler cette location, sachant que les services de LA POSTE proposent les conditions suivantes :

- Durée du bail = 9 années consécutives à compter du 1^{er} janvier 2015, le bail commercial actuel se prolongeant tacitement jusqu'au 31 décembre 2014,
- Loyer annuel de base = 12 214.42 euros, indexable à la date anniversaire du bail sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre du Coût de la Construction,
- Loyer payable trimestriellement d'avance,
- Remboursement factures de fuel pour chauffage sur la base de 65% de la consommation totale.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,**

- **APPROUVE** le renouvellement du bail commercial de LA POSTE au prix annuel de 12 214,42 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

Résultats du vote : Votants : 23 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix

Débats :

M Christophe DODARD : *Comme le titre de la question l'indique ce n'est qu'un renouvellement du bail commercial de l'immeuble de la Poste.*

Il convient de le renouveler pour la location aux services de la Poste et pour le remboursement des factures de fuel pour le chauffage, sur la base de 65% de la consommation totale puisqu'il y a un logement au-dessus, qui est réparti pour la différence.

Il nous est demandé de délibérer sur ce renouvellement du bail commercial de la Poste, pour les 9 années à venir, à compter du 1^{er} janvier prochain. Sur les bases du loyer annuel de 12 214.42 €, payable en 4 fois, les 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

M le Maire : *Donc la délibération que nous avons à prendre ce soir, c'est d'approuver le renouvellement de ce bail commercial pour un montant de 12 214.42 € et d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires. Est-ce qu'il y a des questions ?*

Mme Monique SOCKATH : *Première question, est-ce qu'il y a quelqu'un en ce moment dans le logement qui se situe au-dessus de la Poste ?*

Cela veut dire que l'on a l'assurance que la Poste va rester là les 9 années à venir ? Deuxième question.

M le Maire : *Je vais d'abord répondre à la première question.*

Ce logement est occupé depuis le 1^{er} juillet, et précédemment il y avait un locataire, donc ce logement est loué en permanence pratiquement.

En ce qui concerne la deuxième question, c'est beaucoup plus difficile.

Une personne de la Poste est venue me voir la semaine dernière. Suite au déficit en volume du courrier de la Poste, elle organise systématiquement des restructurations, avant tous les 3 ans, maintenant tous les 2 ans. Ils ont perdu à peu près 50% de leur courrier en 5 ans. Donc, ils sont obligés de se réorganiser maintenant 1 fois par an. Et sur Argentré, ils veulent supprimer 7 postes de facteur sur 14. Ce qui est énorme pour Argentré. Par contre, ils maintiennent l'activité courrier, ils maintiennent l'activité entreprise, mais ne sont pas du tout capable de s'engager sur du moyen ou long terme.

Ce sera toujours du court terme dans les 2 ou 3 années qui viennent.

INFRASTRUCTURES & RESEAUX DIVERS

5.1 – Service public d'eau potable – Rapport annuel technique et financier de VEOLIA EAU pour l'année 2013.

Afin notamment d'améliorer l'information des usagers, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, quel que soit son mode d'exploitation. L'article D 2224-1 du CGCT précise que ce rapport doit comporter obligatoirement des indicateurs techniques et financiers.

Dans les communes de 3 500 habitants ou plus, le ou les rapports, ainsi que les notes, sont tenus à la disposition du public en mairie, dans les quinze jours suivant leur présentation devant le conseil municipal ou leur adoption par celui-ci. Le public en est avisé par affichage en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

L'article D 2224-1 du CGCT prévoit qu'une copie de chaque rapport annuel est adressée au préfet pour information.

Les services du SMG 35 viennent de nous transmettre le rapport annuel de l'exercice 2013 du Maire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le rapport du Maire pour le service public d'eau potable pour l'année 2013.

Résultats du vote : Votants : 24 => Pour : 24 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Débats :

M le Maire : *Je vais passer la parole à Philippe MEHAIGNERIE.*

Cela concerne le service de l'eau potable et revient pratiquement aux chiffres et à l'étude que nous vous avons montrée lors du précédent conseil avec VEOLIA.

M Philippe MEHAIGNERIE : *Suite à la présentation du rapport annuel, présenté par M LE LUHERNE de chez VEOLIA sur le prix et la qualité du service d'eau potable, nous devons valider le rapport annuel réalisé par le SMG 35 qui est donc le Syndicat Mixte d'eau potable d'Ille et Vilaine.*

Depuis 2011, la commune a passé une convention d'assistance technique avec le SMG, pour la réalisation de ce rapport. Ce rapport réalisé gratuitement est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Ce rapport sera à la disposition du public pendant les 15 jours suivant ce conseil. Comme le disait Daniel, ce rapport reprend les mêmes informations que celles présentées par M LE LUHERNE en juin dernier.

QUESTION N°6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
--

6.1 – Contrats et conventions signés par le Maire

Alinéa 4 de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Préparation, passation, exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

6.1.1- Marché 2013-03 : Travaux ZAC de Bel Air – secteur sud – lot 3 – réseaux souples

Le 8 août 2014, un avenant a été signé et notifié à l'entreprise SDEL – Janzé, pour un montant de 6 575.39 € H.T Cet avenant avait été préalablement visé en Préfecture le 31 juillet 2014. Il porte le montant de marché de 278 895.38 € H.T, à 285 470.77 € H.T.

6.1.2- Marché 2013-16 : Travaux de réseaux divers au titre des équipements publics de la ZAC de Bel Air – rue d'Anjou

Un avenant, d'un montant de 9 356.62 € H.T, a été signé et notifié à l'entreprise Pigeon T.P le 10.07.2014. Il fait état d'un complément de prestations suite à l'extension du réseau demandée par la commune et la réalisation des raccordements prévus initialement au concessionnaire. Ainsi, le marché des travaux initialement de 217 043.80 € est porté à 226 400.42 € H.T.

6.1.3- Marché 2014-13 : Travaux de câblage informatique – école Jean Louis Etienne

2 entreprises ont répondu à la consultation. Le marché a été attribué à l'entreprise Jimelec pour un montant de 7 461.78 € H.T, soit 8 954.14 € T.T.C.

6.1.4- Marché 2014-16 : Installation d'un pare ballons au complexe sportif

3 entreprises ont répondu à la consultation. Le marché a été attribué à l'entreprise SCLA d'Etelles (35) pour un montant de 3 533.37 € H.T, soit 4 240.04 € T.T.C.

6.1.5 - Marché 2014-20 : Marché de travaux – réalisation d'un plateau traversant rue d'Anjou

4 entreprises ont répondu. Le marché a été attribué à l'entreprise Pigeon T.P pour un montant de 22 869 € H.T, soit 27 442.80 € T.T.C.

6.2 – GRDF – Compte rendu d'activité de la concession 2013.

6.3 – Pollution Etang du Moulin aux Moines.

***M le Maire :** Nous avons eu une pollution, je pourrais dire double pollution, qui s'est arrêtée à l'étang du Moulin aux Moines.*

C'est une pollution de l'eau qui s'est déclarée il y a 15 jours.

Nous avons eu énormément de poissons à mourir dans cet étang, qui appartient à la famille PIGEON. Le ruisseau entre le Moulin aux Moines et l'étang du Moulin Neuf a été également pollué et il y a eu aussi énormément de poissons à mourir, qu'il a fallu ramasser, bien sûr. Par contre, au Moulin Neuf, il n'y a pas eu de mortalité particulière.

Par mesure de sécurité, nous avons quand même pris un arrêté interdisant la pêche au Moulin Neuf et nous avons fait faire des analyses.

La police de l'Eau est venue et s'est rendu compte de la situation.

Nous avons fait faire des analyses par un laboratoire à Rennes.

Enfin, c'est une pollution, je dirais presque naturelle, puisque ça concerne exclusivement des cyanobactéries, c'est-à-dire des organismes qui prolifèrent dans l'eau, quand l'eau se réchauffe ou quand l'ensoleillement est important. En juin et juillet, il y a fait beau et il y a eu un certain développement des bactéries.

La police de l'Eau pense qu'en début septembre, plutôt fin août, on a eu des soirées et des nuits très fraîches. L'eau a du se refroidir et il y a eu une mortalité importante de Ciano bactéries qui en mourant dégagent des toxines. Il y a deux phénomènes.

Pour se nourrir, les cyanobactéries pompent de l'oxygène, du coup les poissons n'ont plus assez d'oxygène. Quand elles meurent les cyanobactéries dégagent des toxines qui contaminent les poissons et les font crever.

C'est une pollution malheureusement, je dirais presque, normale.

Nous avons été surpris parce qu'il n'a pas fait excessivement chaud pendant l'été et la famille PIGEON doit revoir s'il y a suffisamment d'eau.

La problématique est certainement qu'il y a énormément de vase. Cette vase est gavée de nitrates et ce sont ces nitrates qui en se décomposant nourrissent les phytoplanctons d'une façon complètement anormale.

D'ailleurs je vais vous donner les taux, on a comparé en faisant des analyses dans les deux étangs.

En cyanobactéries, à l'étang du Moulin Neuf, nous en avons compté 61 000 /ml et à l'étang du Moulin aux Moines 1 314 000/ml, pour la même quantité de prélèvement.

Donc effectivement, c'est vraiment un problème de pollution, mais eux appellent ça une pollution floristique, c'est de la flore. Ce n'est pas des produits chimiques, pétroliers qui ont été déversés, c'est tout simplement un échange gazeux dans l'eau, certainement.

Et pour ça, il n'y a pas grand-chose à faire malheureusement.

Deux solutions, ou curer l'étang pour augmenter le volume d'eau ou, au niveau du Moulin aux Moines, remonter le niveau. Ils avaient baissé volontairement le niveau d'eau au mois de juin. Ils vont le remonter parce qu'effectivement il n'y avait plus assez d'eau entre la vase et le haut de l'eau et les bactéries ont proliféré à outrance.

***Mme Eliane GARNIER :** C'était juste pour savoir, si aujourd'hui on a de nouvelles analyses, si les choses se régularisent ?*

M le Maire : On n'a plus de mortalité depuis. L'analyse est du 1er septembre.

Nous avons prévu de faire une analyse tous les 15 jours, nous en ferons une la semaine prochaine.

Tous les lundis, nous en ferons une pour voir comment évoluent ces deux étangs, sachant que l'étang du Moulin aux Moines communique avec le Moulin Neuf, donc nous sommes obligés d'être particulièrement vigilant sur la qualité de l'eau et effectivement, essayer de bloquer cette prolifération de bactéries.

Les services techniques de la commune et les pompiers avaient fait un barrage avec de la paille, mais on nous a dit que cela serait totalement insuffisant.

Par contre si nous avons un automne bien arrosé, l'eau va revenir et remettre davantage d'oxygène et de volume d'eau dans l'étang et normalement, ça devrait s'arrêter. Plus les nuits fraîches, c'est une pollution qui devrait s'arrêter, sachant que l'on risque d'avoir le même problème l'année prochaine, parce que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Donc, on a demandé à la famille PIGEON de voir ce qu'ils pouvaient faire de leur côté, sachant que c'est un étang privé.

6.4 – Nouveau correspondant Ouest France

M le Maire : Nous avons une nouvelle correspondante Ouest France, et je la salue. Je remercie Madame Irmine DELAGREE d'être présente ce soir parmi nous. Je lui souhaite la bienvenue dans notre équipe, autour de cette table. Quand je dis équipe, je veux dire avec nous. Je crois qu'elle viendra régulièrement assister au conseil municipal, et de nous retransmettre les informations dans la presse.

Nous avons été tellement déçus, durant tout l'été, de n'avoir aucun article dans Ouest France. Il y avait juste la piscine Aquatide qui apparaissait tous les jours. Les Argentréens avaient l'impression, qu'il n'y avait plus que ça qui tournait à Argentré. En plus, le Journal de Vitré n'avait plus de correspondant non plus, donc Argentré a vraiment été pénalisé pendant les trois mois d'été.

Le Journal de Vitré recherche un correspondant pour le secteur d'Argentré-du-Plessis.

6.5 – Point sur rentrée scolaire

M le Maire : Je vais passer la parole à Eliane, parce que vous savez que la semaine dernière a eu lieu la rentrée scolaire et nous avons eu, la rentrée scolaire et le début des fameux temps périscolaires. Tout s'est mis en place, à priori dans de bonnes conditions et Eliane va vous en dire deux mots.

Mme Eliane GARNIER : J'aborde le point d'actualité actuel, la rentrée scolaire.

Mardi dernier, 2 septembre, les écoles d'Argentré ont donc ouvert leurs portes pour cette nouvelle année scolaire 2014-2015.

En fin de semaine, vendredi, nous avons, avec Monsieur le Maire et Mme SOUËF, rencontré les directeurs des différents établissements, les deux écoles et le collège. Nous sommes allés sur les lieux et nous avons fait le point.

D'abord le point sur les effectifs en cette rentrée.

A Jean-Louis Etienne, vous savez, que suite à la fermeture de classe qui a eu lieu à la fin de l'année scolaire dernière, l'école fonctionne donc cette année avec 13 classes, donc un effectif de 320 élèves. On a noté qu'il y avait parmi ces 320 élèves, 68 élèves non domiciliés à Argentré, cela concerne 42 familles. Ce qui n'est quand même pas négligeable. Sur ces effectifs, les élèves sont répartis en 4 classes maternelles, qui comptent 111 élèves et 9 classes primaires dont la CLIS avec 209 élèves.

Suite à cette fermeture de classe, la directrice Mme BARDIAU, se retrouve avec un emploi du temps bien rempli, puisqu'elle avait une décharge de classe complète jusqu'à aujourd'hui. Une classe de moins pour elle, c'est enseigner à mi-temps et prendre la responsabilité de la direction de l'école sur l'autre mi-temps. C'est énormément plus de travail pour elle.

Je vais juste faire un petit point sur les travaux qui ont été fait cet été.

Il y a eu du carrelage de fait dans une des classes maternelles, aussi dans le vestiaire de l'accueil de cette classe.

Il y a eu aussi le câblage, on en a parlé tout à l'heure, le câblage informatique qui a été mis en place. Une réfection aussi du toit du site Anjou, parce qu'il y avait des problèmes d'étanchéité, cela a été fait fin août, donc j'espère qu'il n'y aura plus de fuites d'eau. A la suite de cela, les services techniques vont donc venir faire le point de ce qui doit être fait, au niveau du toit, mais à l'intérieur du bâtiment, que l'on n'ait plus de soucis de ce côté-là.

Ensuite, l'on a rencontré la nouvelle directrice de l'école primaire et maternelle du groupe scolaire La Salle-St Joseph, qui, semble très bien prendre ses marques. Elle nous a fait part aussi de son effectif, 12 classes. 4 classes en maternelle avec 101 élèves, 8 classes en élémentaire, 213 élèves, donc un total de 314 élèves.

En ce qui concerne les écoles primaires et maternelles, la nouveauté évidemment cette année, c'est la réorganisation du temps scolaire, avec des heures de classe dispensées en plus le mercredi matin. Donc, des journées de classe moins longues le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves finissent les cours à 15h45. Nous avons donc mis en place les temps périscolaires dès mardi dernier, dès le jour de la rentrée.

Chaque atelier qui avait été proposé fonctionne aujourd'hui.

Il y a un animateur qui anime chacun de ces ateliers, donc cela représente 32 ateliers sur les deux écoles.

Je ne vous cache pas que l'on a eu quelques frayeurs, parce que la dernière semaine et les derniers jours d'août, on a eu quelques animateurs, qui n'ont pas donné suite à leur recrutement et nous n'étions pas très à l'aise.

On a donc cherché et l'on a eu beaucoup de chance parce que l'on a pu remplacer ces animateurs par d'autres personnes que l'on a pu contacter et qui, de plus, avaient des compétences pour intervenir sur les ateliers dans les domaines, là, où les animateurs étaient partis. Donc jusqu'ici, ce n'est pas trop mal mais je ne vous cacherai pas que l'on est sur la corde raide et que les animateurs, on ne va pas en fabriquer comme ça beaucoup maintenant, parce que l'on n'a plus trop de contacts, mais bon, tout le monde est à son poste.

Ensuite, il a fallu, caler un petit peu.

Le jour de la rentrée, là où il y a eu le plus de difficultés, je dirais c'est un petit peu la sortie de 16h30, parce que c'était déjà nouveau pour le personnel de Jean-Louis Etienne, cette sortie qui avant, était assurée par les enseignants.

Ils connaissent les enfants mais c'était plus dans l'organisation et puis, quelques craintes pour savoir quels enfants partaient vraiment tous seuls. Donc, on a freiné un peu le premier soir et puis, on a réajusté dès le jeudi, et cela fonctionnait beaucoup mieux.

L'autre problème que l'on a eu au groupe scolaire La Salle-St Joseph, concerne l'école maternelle où il y avait eu un malentendu, je vais dire, un quiproquo, parce qu'on avait bien spécifié qu'à 16h30, c'était le personnel de garderie qui assurait la sortie, puisque la garderie est payante à partir de 16h30. Et, il y avait eu donc un malentendu dans le sens, où eux pensaient que les animateurs assuraient la sortie jusqu'à 16h40, donc on a tout recalé avec une bonne volonté de tous les partenaires et cela c'est fait dans de bonnes conditions et dès jeudi les choses étaient claires de ce côté-là.

Mme Melody RUBIN : *Je voulais savoir, combien d'élèves sont concernés par les temps périscolaire ?*

Mme Eliane GARNIER : *Il y a vraiment une très, très forte majorité d'inscrits. C'est des unités qui partent à 15h45.*

On a fait juste une semaine de temps périscolaires. Donc on attend à vraiment vérifier l'effectif, le pourcentage, pour avoir des chiffres vraiment au plus juste, mais il y a peu d'élèves qui partent.

Un peu plus au cycle 3, les plus grands, certains jours, ne restent pas forcément les 4 jours. Chez les petits, il y a une très forte présence. Toutes ces choses-là, vont être étudiées plus précisément.

Il y a un comité de suivi qui a été créé. La première réunion va avoir lieu très prochainement.

A la suite de cette réunion, on aura des choses beaucoup plus concrètes puisque l'on aura déjà un retour des différents partenaires concernés : les familles, les directeurs, les animateurs, les associations, la municipalité. Donc à la suite de ce comité de suivi qui va démarrer, on aura déjà une étude plus précise.

M le Maire : Autres questions ? Oui, Monique.

Mme Monique SOCKATH : J'aurais voulu savoir d'où viennent les enfants de l'extérieur ? La plupart viennent de quelles communes ?

Mme Eliane GARNIER : Alors là, je n'ai pas encore les détails. C'est intéressant de savoir, effectivement, de quelles communes ils sont originaires. On va faire un recensement.

Mme Monique SOCKATH : Autrement, puisque nous en avons discuté la dernière fois quand le Président TOURENNE était là, ce qu'il faut savoir c'est que le recteur M QUERE et l'inspecteur d'académie M BESSOL ont mis en place un comité de suivi. Quand des communes rencontrent des difficultés, notamment fin du 1^{er} trimestre, je pense qu'une évaluation sera fait. Il faut faire remonter les informations près de l'IEN, qui ensuite retransmettra à ce fameux comité de suivi où il y a des conseillers généraux. Il faut faire remonter les difficultés que la commune rencontre.

Mme Eliane GARNIER : C'est une information intéressante et je me demande même si on n'aurait pas intérêt à leur envoyer nos différents comptes rendu de notre comité de suivi. C'est important pour l'avenir des temps périscolaires et le regard qu'ils vont y porter.

Mme Monique SOCKATH : Je ne sais pas s'il y a une circulaire qui va arriver au niveau des communes, mais comme j'ai participé à la réunion de rentrée, je pense que c'est important qu'à chaque difficulté, l'IEN soit informé, de telle sorte d'apporter une réponse positive ou négative mais au moins qu'il y ait un suivi à ce niveau- là.

Mme Eliane GARNIER : Dans tous les cas, nous sommes en période de rodage, donc je ne peux guère apporter plus d'éléments ce soir en ce qui concerne les temps périscolaires.

Ensuite, nous avons rencontré aussi M LE DEVEHAT, le directeur du collège.

Alors, pour le collège, c'est un petit peu particulier, mais quand même dans le bon sens, puisqu'ils vivent une très forte poussée d'effectif, + 24 élèves cette année.

Ils accueillent maintenant 608 élèves répartis sur 22 divisions dont 6 divisions de 6^{ème}, 172 élèves à rentrer en 6^{ème}.

M LE DEVEHAT a bien précisé le rôle de ce collège, qui est avant tout un collège de proximité parce que la plupart, la grosse majorité des élèves du canton et de nos écoles à Argentré-du-Plessis, intègrent le collège du groupe la salle Saint-Joseph à leur entrée en 6^{ème}.

Il a quand même ajouté que c'était là le maximum d'élèves qu'il pouvait accueillir.

Il semblerait que l'année prochaine il resterait sur les mêmes bases et qu'ils sont en train de réfléchir à comment faire en sorte, comment garder un collège qui soit de taille humaine avec des salles et des lieux adaptés aux élèves sans qu'il y ait un débordement d'élèves, on n'arrive plus à bien gérer leur apprentissage. C'est plus dans ce sens là, mais c'est moins compliqué que s'il y avait des chutes d'effectifs.

M le Maire : Très bien merci.

Mme Eliane GARNIER : J'ajouterai une dernière petite information parce que je trouve que c'est important pour le collège.

Ils ont mis en place cette année l'apprentissage de la deuxième langue vivante à partir de la 5^{ème}. C'est une innovation, qui n'est pas encore obligatoire. Il y a encore peu de collège qui, cette année, ont réussi à proposer ça aux élèves de 5^{ème}. Voilà, il semble important et intéressant que dès la 5^{ème}, les élèves puissent bénéficier de l'apprentissage de la deuxième langue et cela se fait cette année à Argentré-du-Plessis. Voilà ce que je pouvais vous dire pour la rentrée. Est-ce qu'il y a d'autres réflexions ?

M le Maire : Est-ce que quelqu'un veut poser d'autres questions ?

Pour nous c'est très récent, donc nous n'avons pas forcément beaucoup de réponses à vous donner. On va suivre l'évolution surtout des temps périscolaires.

Mme Valérie DESILLES : 68 élèves hors communes. C'est gratuit aussi les TP ?

Mme Eliane GARNIER : Oui nous avons proposé les temps périscolaires gratuit à tous les élèves scolarisés dans les 2 écoles d'Argentré pour cette année.

M le Maire : Tout le monde a bien entendu, tout le monde a bien compris ?

Mme Eliane GARNIER : A la « Salle-Saint-Joseph, le groupe primaire maternelle, il y a 314 élèves. Alors là, je n'ai pas eu les détails. Voilà, c'est un établissement privé donc ils ne m'ont pas communiqué aujourd'hui leurs chiffres mais on les aura bientôt.

M Christophe DODARD : A la Salle Saint-Joseph, en primaire, il y a déjà des arrangements avec Brielles. Tous les élèves de CM2 de Brielles, je pense que c'est toujours le cas, viennent faire leur CM2 ici. Enfin ce n'est pas 50 non plus.

Mme Eliane GARNIER : C'est variable, il y a eu des années où il y en a eu 10, 5 certaines année 12. Là cette année je n'ai pas les chiffres.

Mme Monique SOCKATH : Je voulais juste rajouter sur ce qu'Eliane a dit.

Je suis également allée faire ma visite au collège.

Les collèges étant les fers de lance de la politique éducative du département, ils ont quand même 2 grands chantiers à venir.

Ils doivent notamment réfléchir sur la redistribution des préaux. En effet, comme il y a davantage d'enfants, les préaux sont assez réduits. Il va donc falloir effectivement retravailler dessus.

Et puis également le 2^{ème} grand chantier à venir : c'est la mise en route sur l'accessibilité. Donc ça c'est un 2^{ème} dossier qui va effectivement les tenir en haleine.

Et moi j'ai longuement discuté avec lui par rapport à l'agrandissement éventuel du collège et je crois qu'à un moment donné il faudra peut-être réfléchir et profiter en attendant que les compétences du département ne partent pas au conseil régional s'il y a un appui qui peut se faire par ailleurs.

Donc voilà, c'est tout ce que je voulais rajouter.

M le Maire : Merci Monique. Autres questions ? Je remercie Eliane pour son très, très bel exposé pour avoir bien expliqué la situation de la rentrée scolaire et de la rentrée des TAP, Temps Périscolaires.

Alors, la question N° 6 plus loin, on vous a mis une petite plaquette ERDF. Ce sont des chiffres clés. Ce sont des informations que nous vous communiquons tout simplement.

Ensuite, la question 6.7, c'est la date des prochains conseils municipaux donc le prochain aura lieu le 13 octobre 2014, ensuite le 17 novembre 2014 et nous terminerons l'année le 8 décembre 2014. Le dernier conseil municipal de l'année aura bien lieu le 8 décembre 2014.

Alors comme vous le savez nous allons être impactés par les baisses de subventions de l'état, des régions, des départements, de Vitré Communauté et donc toutes ces collectivités vont nous réduire les subventions dans les années qui viennent.

L'Etat a prévu de réduire ces subventions à hauteur de 50 milliards d'euros en 2017 et ce sera un montant qui sera renouvelé chaque année. C'est à dire qu'à partir de 2017, nous savons que les collectivités locales, territoriales perdront 50 milliards d'euros par an.

Cela veut dire 2 choses :

- *Premièrement, c'est que, nous commune, nous allons avoir beaucoup moins de subventions et de Vitré Communauté et du département et de la région.*
- *Par rapport au programme que nous avons ambitionné dans notre programme de développement ; ambition de bâtiment, d'équipement que nous avons peut être envisagé sur un mandat, nous serons amené à le faire sur 2.*

C'est-à-dire qu'il va falloir gérer là aussi, chaque sous va être un sous, comme dise les gens de la campagne. Cela veut dire qu'il faudra que nous soyons très, très vigilant dans notre gestion, hyper attentif parce que nous allons avoir effectivement des coupes sombre dans notre budget.

Je voudrais vous remercier tous et toutes depuis 4, 5 mois que nous sommes ensemble, je crois que collectivement et au fur et à mesure que le temps passe, nous faisons un bon travail. Nous nous écoutons mutuellement, ce qui est très important. Chacun participe à son niveau et je vous remercie tous.

Je crois qu'aujourd'hui nous faisons une bonne équipe, très constructive.

Nous travaillons pour la commune, pour le bien des argentréens et ça pour les argentréens j'en suis très fier. Merci à toutes et à tous.

M Jean-Noël BEVIÈRE : *Avant de conclure Monsieur le Maire, je vais poursuivre sur le nerf de la guerre pour vous parler des finances, l'emploi avec quelques questions s'il vous plaît, auxquelles vous pouvez répondre ce soir ou lors d'autres conseils.*

Ces questions sont particulièrement adressées à vous Monsieur le Maire, aux conseillers communautaires, au 1^{er} adjoint et également au groupe de travail développement économique.

La 1^{ère} question : Quid du développement économique d'Argentré-du-Plessis, Quid de la stratégie d'attractivité de la commune envers les entreprises ou plus particulièrement envers les entrepreneurs. Nous savons qu'il est important d'avoir des bâtiments ou des terrains disponibles pour accueillir des entreprises qui souhaiteraient s'installer sur la commune.

Qu'en est-il du parc d'activités communautaire dont nous avons parlé il y a quelques mois.

Qu'en est-il de l'atelier relais avec la voie de contournement qui desservirait cette zone ?

Nous savons qu'en aménageant des zones sans sacrifier de terres agricoles nous anticipons les implantations.

Notre rôle, commune, est de faciliter et accompagner. Notre vocation n'est capitalistique, notre objectif n'est pas de nous retrouver avec un patrimoine de promoteur immobilier. Cependant, une politique de facilitateur d'implantation doit être pensée.

On parlait dans le premier point de la densification de nos espaces d'activités qui disposent de potentiels importants de densification.

Donc la question, après 2 conseils communautaires, pouvez-vous nous indiquer ce soir ou lors d'un autre conseil l'avancée des échanges et si possible du partenariat mise en place par Vitré Communauté ? Je vous remercie.

M le Maire : *Avec Vitré Communauté, nous avons fait le point et Vitré Communauté nous a déjà donné des bases sur ce qui va être et ce qui va arriver.*

Les fonds de concours de Vitré Communauté.

Actuellement ce montant de projet d'investissement se situe autour de 7 à 9 millions d'euros.

Ensuite, il y a un fonds européen, ce qu'on appelle le FEDER, qui est de 1 million 5.

Vitré Communauté nous demande aujourd'hui de leur faire des propositions sur quelles seraient nos priorités et les gros investissements que nous aurions à faire durant ce mandat, sur les 5 années à venir.

Nous sommes en train de réfléchir avec les commissions finances, développement économique sur effectivement quelles vont être nos priorités sur ces 5 années qui viennent, de façon à obtenir de la part de Vitré Communauté un certain nombre de fonds de concours et un certain montant.

Pour le moment, ce montant n'est pas attribué d'une façon particulière.

Ils ne savent pas s'il sera sous forme du nombre de projets, du montant des projets, du nombre d'habitants.

Ce n'est pas arrêté. C'est une réflexion qui est engagée également au niveau de Vitré Communauté parce que Vitré Communauté nous tire la sonnette d'alarme en nous disant : « Attention les communes ! » ! Par rapport à la simulation qui a été faite, dans les baisses de dotation, Vitré Communauté s'est rendu compte que 10 communes vont se retrouver en cessation de paiement. C'est-à-dire quelles auront des dotations négatives. Donc grosse réflexion, je ne peux pas vous en dire plus. Vitré Communauté est en train de réfléchir. Nous allons avoir tout une étude qui va nous être transmise dans à priori 2 semaines ou sans doute dans le prochain conseil communautaire et commune par commune, Vitré Communauté a commencé à donner des chiffres. Olivier fait partie de cette commission, tu peux peut-être nous en dire un mot ?

M Olivier PASQUET : *Oui effectivement à la réunion de mardi dernier à Vitré Communauté de la commission finances, il a été expliqué le pacte qui prévoit les 50 milliards d'économie sur le budget de l'Etat. Dessus 11 milliards seront faites sur les dotations versées aux collectivités territoriales et les chiffres seront de 50 milliards plein régime en 2017 et progressivement à partir de 2014. Les chiffres pour Argentré que l'on nous a donné en projection seraient de 28 000€ en 2014, 95 000€ en 2015, 162 000€ en 2016 et 229 000€ en 2017. C'est-à-dire que les dotations versées par l'Etat à la commune seraient amputées de ces montants-là chaque année, sachant que 2017 c'est le plein régime voté aujourd'hui et qu'il n'est pas prévu qu'il s'arrête en 2018. Cela représente en gros 29, 30% de notre dotation d'Etat qui nous serait enlevé.*

M le Maire : *Merci Olivier.*

En ce qui concerne le deuxième point de Jean-Noël, à savoir les zones communautaires ou la zone communautaire d'Argentré.

Il faut savoir que nous avons visité vendredi dernier avec Vitré Communauté toutes les zones communautaires de Vitré Communauté pour nous rendre compte.

Tous les Maires et certains adjoints ont donc été invités. Christophe était d'ailleurs avec moi, ce qui nous a permis de nous rendre compte qu'effectivement Vitré Communauté est riche d'un certain nombre de zones communautaires.

Le problème est qu'aujourd'hui, Vitré Communauté possède un certain nombre de terrains inoccupés. Ils sont en attente et la priorité n'est effectivement pas le développement forcément de ce secteur- là.

Il y a un secteur et il y a une commune qui est plus riche que nous, c'est Etreilles. Parce que l'avantage d'Etreilles, c'est qu'elle est située sur un carrefour routier très, très intéressant et donc tous les transporteurs routiers et beaucoup d'entreprises veulent se placer au ras de la quatre voies, le plus près possible de la quatre voie. Cela, c'est la priorité d'énormément d'entreprises que ce soit la zone Piquet, la zone Montigné. Les entreprises veulent effectivement se placer au ras de la quatre voies. Nous nous sommes en effet un petit peu plus loin et Vitré Communauté m'a donné l'information que pour le moment Intermarché, la centrale Intermarché va déménager. Mais le problème en ce moment, c'est qu'il faut faire des fouilles archéologiques. Il n'y a pas le choix. Donc, ça va retarder les travaux d'un an.

Car la DREAL exige des fouilles archéologiques.

J'espère qu'ils ne vont trouver trop de choses au départ sinon nous partons pour 1 an ou 2 ans de retard.

Car là il faut tout poser sachant en plus qu'Intermarché est pressé de construire leur nouveau bâtiment.

Vitré Communauté, si effectivement ces travaux se font, va reprendre et racheter cette zone des Branchettes et la réindustrialiser comme ils ont fait au niveau de Mitsubishi à Etreilles.

C'est l'assurance qu'ils nous ont donné. M MEHAIGNERIE m'a dit : « M BAUSSON, ne vous inquiétez pas, le jour où Intermarché quitte cette zone des Branchettes, nous reprenons cette zone et nous la réindustrialisons ».

Vitré Communauté va également racheter la zone qui se situe entre la Guerche et Vitré, EIFFAGE, 8 hectares qui se situent entre Domalain et Etreilles.

Vitré Communauté achète ces terrains, sachant qu'Etreilles souhaitait les récupérer pour elle, pour faire une zone artisanale.

Vitré Communauté exige que ce soit une zone communautaire qui portera à priori le nom de Zone Communautaire Argentré-Etreilles, parce qu'ils ne veulent pas nous éloigner et nous exclure des zones communautaires.

3^{ème} point que vous avez abordé, en ce qui concerne cette déviation qui avait été, je crois, envisagée par l'ancienne équipe qui est à la limite d'Argentré-Etrelles et qui aurait peut être facilité la circulation et la mise en œuvre d'une petite zone voir artisanale, voir communautaire.

J'ai abordé le problème avec Mme MORICE, le maire d'Etrelles. C'est une discussion. Aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus, mais pour le moment, nous discutons. Je ne peux pas vous en dire plus pour ce soir. Est-ce que vous souhaitez d'autres explications ?

Mme Monique SOCKATH : Peut-être pas une explication. Comme je faisais partie de la visite, les conseillers généraux avaient été conviés. Effectivement, je peux affirmer que M Pierre MEHAIGNERIE a bien dit devant tout le monde, qu'il souhaitait, effectivement, un pôle d'activités Argentré-Etrelles. Il l'a dit devant tout le monde. Effectivement, je peux corroborer les propos de monsieur le Maire.

M le Maire : Et il l'a dit d'une façon très forte.

Mme Monique SOCKATH : Exactement.

Mme Aurore SALMON : Là, moi, je vais mettre un bémol, mais je mets beaucoup de bémols avec Vitré Communauté.

Oui, Argentré-Etrelles, mais entre Etrelles et Domalain.

Ça veut dire que la moitié, des 50% de taxes foncières que vont payer les entreprises vont revenir à Domalain et à Etrelles mais pas à Argentré.

C'est-à-dire que faire venir des entreprises sur notre territoire, c'est assurer aussi, une vitalité de notre commune, pour nos commerçants, pour nos services et le fait que l'on ne s'enclave pas.

Alors ce n'est pas parce que l'on va appeler ça zone artisanale Argentré-Etrelles, que l'on va avoir une dynamique artisanale et commerciale sur notre commune, pour nos commerçants, nos services, nos associations.

Donc, je demande de la vigilance, je pense que l'on noie le poisson.

Vous savez ma mère faisait le ménage et un jour on a appelé ça des techniciennes de surface, ça rassurait tous les gens autour qui ne voulaient pas l'appeler femme de ménage mais elle avait toujours une serpillère dans les mains. Et bien là c'est la même chose.

Donc, nous on les a rencontrés effectivement. Je ne dis pas que c'est nos projets qu'il faut mener et que c'était les bons.

Mais à l'époque, on avait quand même l'assurance d'une implantation ici, d'une zone d'activité, d'un atelier relais, et là je pense, qu'il ne faut pas lâcher là-dessus.

Parce que les Branchettes, oui très bien, mais tant qu'Intermarché voudra faire du stockage, ils n'investiront pas là-bas.

Aujourd'hui, on fait une maison médicale. En tous les cas, on met tout en œuvre pour aider nos médecins, parce que c'est un service à la population.

Nos artisans, eux, n'ont pas cette chance et on n'aura pas les moyens d'en faire autant.

Donc, c'est vrai, que moi, j'attire votre attention là-dessus. C'est important. Il y avait des choses engagées. Je pense que Vitré Communauté, je l'avais mis ici en questions diverses, c'était pour avoir des infos sur ce qui se passait.

C'est important, il faut y être, parce que les dotations baissent et qu'au-delà des aides pour nos infrastructures, (parce que ce ne sont que des aides), derrière, nous devons les financer et ce ne sera pas suffisant. Il faut que l'on ait notre propre richesse sur la commune. Et, c'est important. On l'aura par le développement économique, par la vente de nos terrains aussi, et les gens s'installeront à Argentré si ils ont ce qui faut à côté et s'ils y travaillent aussi.

Donc, c'est important.

Je ne doute pas que M MEHAIGNERIE n'ait pas envie d'oublier Argentré. Ce ne serait pas très beau dans son discours de toute façon de le dire. Néanmoins, effectivement, Etrelles voulait récupérer ces hectares. Pourquoi pas, 8 hectares là-bas, c'est forcément des hectares que l'on prend en moins ici sur Argentré. Donc, voilà, je pense qu'il faut que l'on continue de se battre au moins, pour cet atelier relais, pour l'instant.

C'est très important, pour moi, je pense que c'est très important. Mais je me doute qu'il est compliqué de se battre à Vitré Communauté, je me doute.

M le Maire : *Merci Aurore pour ces renseignements et ces précisions. Autres questions ?*

Mme Christelle BERTINI : *C'était juste pour signaler qu'avec Françoise, tous les jours, nous constatons des excès de vitesse dans le haut de la ville. Mais, c'est vraiment récurrent. Tous les jours, même des 40 tonnes qui roulent à fond. On leur fait signe d'arrêter. Ils nous insultent. C'est vraiment récurrent. Un jour, il arrivera quelque chose, dans le haut de la ville.*

Dans la zone 30, ça va à peu près, mais dans le haut de la ville, c'est vraiment la catastrophe.

M le Maire : *Nous avons 3 voies problématiques et nous avons eu déjà, des pétitions de riverains.*

Nous en avons une pour la route du Sault.

Nous en avons une pour la route du Pinel.

Nous en avons une pour la rue d'Anjou, dans le bourg.

Vous voyez que c'est le problème effectivement. C'est très difficile.

J'ai reçu le Commandant de gendarmerie d'Argentré au mois d'août qui est venu me voir et m'a dit :

« Attendez que l'on reprenne tous nos effectifs et à partir du mois de septembre, nous allons faire des contrôles routiers, des contrôles de vitesse. ».

Sachant qu'on a mis en place, nous, un moyen pédagogique qui est le radar pédagogique qui permet de sensibiliser les Argentréens à la vitesse.

Pas que les Argentréens parce qu'il n'y a pas que les Argentréens qui roulent vite, malheureusement.

Mais essayer de sensibiliser les gens à la vitesse, en affichant la vitesse à laquelle ils circulent, ils le voient.

Nous nous sommes rendus compte que dans certaines situations et certains jours, ce radar pédagogique est complètement utilisé, je dirais, pour faire des contrôles de vitesse et des paris de vitesse. Comme ça affiche les vitesses, les gens roulaient de plus en plus vite devant le radar pour savoir à quelle vitesse ils étaient passés. Ce qui fait qu'on limite maintenant, l'affichage de la vitesse où les gens passent sinon on arrivait pratiquement à des 180 -200 km/h sur la route du Sault et à des heures très précises, en général le samedi soir. Donc, c'est très compliqué.

Les gendarmes m'ont donné, effectivement, l'information qu'ils vont venir sur la commune. Il y a plusieurs brigades, il n'y a pas qu'Argentré qui surveille Argentré.

Nous allons avoir un nouveau Commandant de gendarmerie au niveau de tout le district Vitré-Fougères, sa nomination est effective vendredi prochain.

Tous les maires sont invités à cette réception et nous attendons de voir ce que, lui, va dire effectivement au niveau de la sécurité, de la vitesse.

Vous avez vu dans les journaux, malheureusement, on a eu beaucoup de problèmes d'accidents cet été, d'accidents très graves.

C'est un problème récurrent dans toutes les communes.

Nous n'avons pas, pour le moment, de solutions miracles.

On a essayé, rue d'Anjou, d'améliorer encore la circulation près des écoles.

Nous mettons le radar pédagogique devant le collège, nous allons le laisser un petit peu plus longtemps, pour pouvoir mieux analyser, avoir plus de chiffres, plus de passages, plus de fréquences, plus de vitesses. Et, ensuite nous transmettons toutes ces informations à la gendarmerie.

Malheureusement, le Maire n'a pas de baguette magique, comme quoi..., si je l'avais !

Vous savez, je me rappelle, nous avons fait des réunions et des parents d'élèves me disaient que ça roulait trop vite devant les écoles.

J'ai demandé à notre garde champêtre, Ludovic SIMON, de faire des contrôles et il s'est rendu compte que bien souvent ce sont les parents d'élèves, eux-mêmes, qui roulent trop vite en amenant les enfants, parce qu'ils sont en retard, ils sont pressés.

C'est parfois compliqué.

Moi, pendant ce weekend de fête, il y a des gens qui m'ont abordé en me disant : « on vous a transmis une pétition, il y a un mois, où est-ce que ça en est ? Qu'est-ce que vous envisagez de prendre comme décision ? ».

Voilà, c'est une réflexion qu'il faut que l'on mène, il faut que l'on aille plus loin.

Vous avez vu qu'il y a déjà pas mal de rues qui sont limitées à 30. Qu'est-ce qu'il faut faire ?

Nous attendons d'avoir un peu plus de recul avec le radar et voir quelles décisions nous prendrons.

Certaines routes qui sont communales, nous pourrions prendre nous-mêmes les décisions. Certaines routes qui sont départementales, là, nous serons obligés de nous référer directement au Conseil Général, parce que les routes départementales appartiennent au Conseil Général et les limitations de vitesse qui sont dessus, également.

Mme Melody RUBIN : *Pour ma part, j'emprunte tous les jours la rue d'Anjou, donc le bas de la rue d'Anjou et le travail qui a été fait sur la route au niveau du Cheval Blanc, c'est top.*

Moi, la première, je roulais relativement vite, et c'est vrai que le fait d'avoir des places sur le côté et une chicane, ça fait bien ralentir et moi, la première.

Ça bien été réfléchi, c'est du bon travail.

Mme Aurore SALMON : *J'ai une question sur l'accessibilité et l'étude que l'on doit rendre pour la fin de l'année.*

Je voulais savoir où ça en était, si on avait mandaté un cabinet ou fait quelque chose, parce que là, septembre pour décembre, ça va aller très, très vite. On a les voies c'est sûr, mais on a quand même les bâtiments aussi.

Donc, je voulais savoir si on avait choisi un cabinet ou fait quelque chose pour ça.

M le Maire : *Je vais passer la parole à Philippe MEHAIGNERIE qui s'occupe de la commission urbanisme.*

M Philippe MEHAIGNERIE : *Effectivement considérant la date, j'avais demandé à constituer un groupe inter-commissions, de sorte à écouter les différents projets de chacune des commissions et de les associer à cette réflexion, puisque ça touche à beaucoup d'équipements Argentréens.*

Donc, là avec Sylvie THEARD, on travaille. Enfin, elle, elle travaille un peu plus directement avec un des services de Vitré Communauté, sur le référencement des différents bâtiments, des différentes améliorations à apporter selon leur degré de catégorie et des zones externes aux bâtiments à intégrer dans la réflexion. C'est en cours, là, on va très bientôt travailler dessus.

M Gérard BICHET : *Philippe, j'ajouterai que pour 2014, on a engagé justement ces travaux sur les bâtiments sportifs, à savoir le complexe sportif, le vestiaire foot et la salle de tennis.*

M le Maire : *Je vais laisser la parole à Gérard qui veut nous parler d'un thème qui lui tient aussi à cœur et auquel il est en train de réfléchir avec toute son équipe.*

M Gérard BICHET : *Il me tient à cœur parce que c'est la Commission Sports qui est chargée de ce dossier. Je voulais intervenir sur le Plan Communal de Sauvegarde, puisque tout le monde est concerné quel que soit le degré. Je fais juste un petit rappel.*

En France, la loi de modernisation de la sécurité civile de 2014 a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les communes. Outil de gestion de crise, il recense un ensemble de mesures à mettre en œuvre lors d'un événement grave, catastrophes naturelles, accidents de la route, explosions, tempêtes, etc... afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection de la population et de mobiliser tous les moyens.

L'activation de ce plan communal est déclenchée par le Maire en cas de sinistre. Placée sous le signe de l'urgence, tous les acteurs doivent être prêts à intervenir. N'oublions pas que lorsqu'une catastrophe se déclenche, elle est rapidement médiatisée.

Aujourd'hui ce plan existe avec une dernière mise à jour de 2011.

Le document tel qu'il est présenté demande à être complété par des directives, des consignes particulières permettant sa mise en place lors d'un déclenchement de l'alerte.

Chacun y devra connaître sa place, savoir qui fait quoi. La commission sports-loisirs est chargée du suivi de ce plan, c'est pourquoi compte tenu de son état, un groupe de travail a été constitué représenté par Florence, Monique et Christophe Fadier.

Ce groupe de travail vient d'être activé pour recenser tous les moyens humains, matériels qui pourraient être mobilisés. Il s'agit également d'établir des fiches pratiques décrivant les dispositions à prendre en urgence et les personnes à contacter ainsi qu'un scénario type.

Le Maire et tous les élus sont concernés et seront appelés à intervenir en cas de déclenchement. C'est pourquoi vous serez positionnés sur des postes à tenir : poste de commandement, relations presse, conduite des opérations sur le terrain ainsi vos numéros figureront sur ce plan. La mise à jour terminée, le PCS sera communiqué et chacun devra prendre connaissance des consignes.

Voilà le point que je voulais faire sur ce PC parce qu'il peut se déclencher dans la minute qui suit.

C'est un document qui est un peu en sommeil et il y a urgence à le remettre à jour et à le mettre opérationnel au plus vite.

M le Maire : *Ok merci Gérard. Voilà, moi je vais terminer, à moins qu'il y ait des questions ?*

Mme Mélody RUBIN : *Oui juste une question. On l'a abordé ce week-end, cette question de plan de sauvegarde. Est-ce que ce ne serait pas judicieux justement de faire comme les pompiers font, on en a discuté, une manœuvre ? Non mais cela peut paraître un peu désuet. Concrètement s'il y a un accident, s'il y a une catastrophe, ok moi je veux bien sur le papier que mon numéro apparaisse mais qu'est-ce qu'on fait ?*

M Gérard BICHET : *Merci de le rappeler.*

Il faut que ce plan soit réactualisé et prêt.

Mais dans les mois qui suivront on déclenchera une alerte générale. C'est prévu.

On ne voulait pas vous en parler ce soir, on ne voulait pas vous alerter. Tenez-vous prêt à intervenir dès lors qu'il sera actualisé.

M le Maire : *Voilà, voyez nous allons pouvoir terminer le conseil pas trop tard.*

Je voudrais aborder un dernier point, c'est la fête locale.

La fête locale qui vient de se dérouler à Argentré. Je pense que nous avons eu beaucoup de chance car nous avons eu du très beau temps.

La course cycliste du vendredi soir s'est très très bien passée. Cela a été une course très dynamique et maintenant c'est un petit circuit. Cela plait beaucoup.

Le défilé de mode a eu un énorme succès, je crois qu'on m'a dit qu'il y avait plus de 300 fans qui regardaient ce défilé de mode. Il y avait aussi quelques hommes... Félicitations à Laurence Raveneau qui mène ce défilé de mode depuis plusieurs années.

Je crois que les commerçants là aussi montrent un dynamisme, montrent un savoir-faire, montre que Argentré continue à aller de l'avant. Ça c'est très bien.

Le forum des associations le samedi c'est à priori très très bien passé. Moi j'ai eu d'excellents échos.

Je ne sais pas ici si certains d'entre vous veulent prendre la parole ?

Jean-Noël tenait un stand de la langue bretonne qui a eu à priori beaucoup de succès. Je sens que nous allons tous devenir bretonnant d'ici quelques années. Non mais c'est très bien.

Il n'y avait que 27 ou 29 associations représentées et je peux vous dire que le complexe là-bas était complet.

Il n'y avait pas trop de places supplémentaires.

Mais je pense que ce forum s'est déroulé dans un excellent état d'esprit et qu'il y a eu énormément de gens à passer, beaucoup d'animations, beaucoup de savoir-faire.

Vous savez l'intérêt c'est aussi de mettre en valeur et de présenter bien sûr à un large public, le plus large possible, toute l'attractivité de nos associations. C'est important, comme je le dit souvent, les associations c'est le tissu vivant de la commune. Sans associations, une commune serait comme une commune morte, sans âme. Les associations c'est ce qui permet de fédérer, de donner du lien social à tous les niveaux et c'est très très

important et nous, municipalité, et moi le premier, le Maire, j'ai un long passé d'associatif donc je suis très très vigilant sur la qualité des associations, leur développement, leur moyen et la pérennité des associations. C'est cela qui est important. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi et aider n'importe comment. Nous voulons arriver à mettre en place un règlement après pour les subventions, nous espérons y arriver. Mais c'est très très important de soutenir nos associations.

Et pour terminer nous avons eu également le samedi le concours départemental du cheval breton. Cela concernait les professionnels mais il y a eu énormément de public et hier pour la fête du cheval également beaucoup beaucoup de public .

Nous avons eu la chance que les propriétaires des terrains du château M et Mme BELL aient accepté de mettre à disposition cette grande prairie qui nous a permis d'offrir un très très beau spectacle aux Argentréens.

J'ai eu énormément d'échos et je crois que la population, que ce soit dans le défilé le matin avec les équipages dans le bourg, l'après-midi sur le terrain là-bas, le repas du samedi soir, bref je crois que nous avons vécu à Argentré, les Argentréens ont eu un très beau week-end. Donc voilà, merci à tous.

Voilà, je vais conclure le conseil municipal et clore ce conseil municipal s'il n'y a plus d'autres questions, plus d'autres remarques.

Voilà, bonne soirée.

Merci à toutes et à tous.

Prochain conseil municipal, on a dit le 13 octobre 2014.

Donc nous vous invitons tous à rester.

Nous allons vous offrir le verre de l'amitié et si les journalistes veulent rester avec nous, nous les accueillons volontiers à ce verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h00.

*Le Maire
Daniel BAUSSON*

*Vu le secrétaire de séance,
M. Denis BASLE;*

*Procès-verbal affiché le 15 septembre 2014
Diffusion aux conseillers municipaux leseptembre 2014*

Christophe DODARD

Eliane GARNIER

Gérard BICHET

Vanessa DUPONT

Valérie DESILLES

Philippe MEHAIGNERIE

Gabriel SALICIS

Monique SOCKATH

Mélody RUBIN

Françoise HAISSANT

Olivier PASQUET

Lionel BLOT

Christelle BERTINI

Jean-Noël BEVIERE

Christophe FADIER

Mickaël PLASSIER

Florence BOUVET

Emmanuelle PASQUIER-

Aurore SALMON

Ludovic PENNANECH

Anita DERRIEN

Serge LAMY

Sébastien CHATELAIS

Manuella MOREL-HUTIN

Maëlle DEREPPER

Mélody RUBIN